Manuel de l'étudiant

CESTAR COLLÈGE
Campus Longueuil

Table des matières

B I E N V E N U E 1
MOT DE LA DIRECTRICE 2
VALEURS & MISSION 3
CODE DE CONDUITE 5
RÈGLEMENTS & POLITIQUES 6
I.CODE GENERAL 6
II. CODE DE L'ÉTUDIANT 11
DROITS DES ÉTUDIANTS 14
RESPONSABILITÉS DES ÉTUDIANTS 15
ACTIVITÉS ÉTUDIANTES 16
SANTÉ 17
TRANSPORT 19

Note sur l'usage du genre
Dans un souci de lisibilité, l'usage du masculin est employé de façon générique dans ce document. Cette forme est utilisée sans intention discriminatoire et inclut toutes les personnes, sans distinction de genre.

B I E N V E N U E

Chers étudiants,

Bienvenue à l'année académique 2024-2025 au Cestar Collège, Campus de Longueuil ! Nous sommes ravis de vous accueillir au sein de notre communauté d'apprenants dynamique et diversifiée. Alors que vous entamez ce nouveau chapitre, nous vous encourageons à saisir les nombreuses occasions de développement personnel et académique qui s'offrent à vous. Commencer le collège dans une nouvelle ville est une période excitante, remplie de défis, d'aventures et de nouvelles amitiés.

Au Cestar Collège, Campus de Longueuil, vous développerez vos connaissances et compétences tout en devenant un penseur critique et un citoyen du monde responsable.

Ce guide de l'étudiant vous accompagnera tout au long de votre parcours au sein du Campus de Longueuil. Il contient des informations essentielles sur les ressources du campus, les politiques académiques et les services aux étudiants. Nous vous invitons à le lire attentivement, car il vous aidera à tirer le meilleur parti de votre expérience ici.

Nous sommes engagés envers votre réussite, et notre équipe dévouée – administration, enseignants et personnel – est là pour vous soutenir. Nous vous souhaitons un parcours académique enrichissant et couronné de succès, et avons hâte de voir tout ce que vous accomplirez !

Cordialement,

L'administration, le corps professoral et le personnel du Cestar Collège, Campus de Longueuil

MOT DE LA DIRECTRICE

En tant que directrice de notre académie renommée, je suis profondément engagée à préserver notre vision fondatrice : promouvoir un environnement d'apprentissage collaboratif, sécuritaire et axé sur l'excellence académique.

Au cœur de notre établissement se trouvent des valeurs précieuses : l'intégrité, l'excellence scolaire et l'innovation. Ces principes ne sont pas de simples idéaux, mais bien les fondements de toutes nos actions, qu'il s'agisse de la conception des programmes, des activités parascolaires ou des projets pédagogiques.

Nous nous consacrons à créer un climat où les étudiants peuvent s'épanouir, apprendre et innover, traçant ainsi la voie vers un monde meilleur et plus ouvert.

C'est avec une grande fierté et un profond sens des responsabilités que nous poursuivons cette mission, en veillant à ce que nos étudiants soient compétents en langues et préparés à devenir des citoyens du monde capables d'avoir un impact significatif.

Sincèrement,

Donatella Bianchi
Doyenne des études, Directrice générale
dona.bianchi@cestarcollege.com

VALEURS & MISSION

V A L E U R S

Excellence
Offrir des formations rigoureuses, innovantes et constamment adaptées aux exigences du marché.

Accessibilité
Permettre à tous d'accéder à une formation professionnelle de qualité, quel que soit leur parcours.

Respect
Valoriser chaque étudiant, enseignant et partenaire avec considération et équité.

Engagement
Accompagner activement les étudiants dans leur réussite professionnelle et personnelle.

Collaboration
Favoriser le travail d'équipe, le partenariat avec les entreprises et l'intégration communautaire.

Innovation
Encourager l'adoption de nouvelles technologies et méthodes pédagogiques pour mieux former nos étudiants.

MISSION

Notre collège de formation professionnelle a pour mission de préparer nos étudiants à intégrer rapidement le marché du travail en leur offrant une formation de qualité, pratique et adaptée aux besoins des entreprises. Nous nous engageons à développer leurs compétences techniques et professionnelles tout en favorisant leur épanouissement personnel et leur employabilité.

Nous avons à cœur d'offrir un enseignement de haute qualité, capable d'inspirer et de motiver les étudiants à atteindre leur plein potentiel, notamment en matière de communication dans une autre langue.

Nous nous efforçons de répondre aux besoins de nos étudiants en leur offrant des expériences concrètes qui leur permettent de développer les compétences nécessaires pour interagir avec assurance et aisance dans un environnement professionnel.

L'intégration des technologies, l'enseignement actif, ainsi que l'exploration de la communauté, de la ville et de la province font partie des éléments clés qui nous distinguent et contribuent à créer un environnement d'apprentissage stimulant et efficace.

CODE DE CONDUITE

Le Cestar Collège, Campus de Longueuil, considère chaque étudiant comme un adulte capable de se comporter de manière raisonnable et responsable. Chaque étudiant possède des droits et des responsabilités en tant que citoyen et membre de la communauté étudiante. Le collège s'attend à ce que les étudiants respectent en tout temps le Code de conduite du Cestar Collège, Campus de Longueuil.

Chaque étudiant est tenu de respecter les lois en vigueur ainsi que les politiques et règlements du collège. Le collège attend de chaque étudiant qu'il adopte un comportement qui ne nuise pas aux objectifs et activités principales de l'établissement, qu'il n'empiète pas sur les droits des autres membres de la communauté, et qu'il ne compromette pas leur expérience au sein du collège.

Chaque étudiant doit se conformer aux règles suivantes :

- Agir de manière à respecter la dignité d'autrui et à promouvoir la coopération, la bienveillance et le respect mutuel.
- Se comporter de façon honnête et éthique.
- Contribuer à maintenir l'ordre dans son environnement et s'abstenir de toute perturbation ou interruption des activités.
- Respecter les biens du collège et des autres, et s'abstenir de les endommager ou de les voler.
- Se conformer aux règlements de l'établissement.
- Adopter un comportement respectueux de l'environnement.
- Coopérer avec les membres du personnel dans l'exercice de leurs fonctions.

Tout comportement contraire au Code de conduite peut entraîner des sanctions imposées par le collège, y compris la suspension ou l'expulsion.

RÈGLEMENTS & POLITIQUES

I.CODE GENERAL

Respect de soi et des autres

Les comportements individuels (notamment acte, attitude, propos ou tenue) ne doivent pas être de nature à :

- Porter atteinte à l'ordre public et au bon fonctionnement du collège ;
- Porter atteinte au principe de laïcité et de pluralisme
- Porter atteinte à la santé, l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens
- Créer une perturbation dans le déroulement des activités d'enseignement et de recherche (cours, examens, réfectoire ...)
- Porter atteinte à la liberté d'information et la liberté d'expression dont dispose chaque élève, dans le respect du pluralisme et du principe de neutralité

Dans le but de favoriser la communication et de permettre à tous d'améliorer la maîtrise de la langue, l'étudiant doit utiliser la langue d'enseignement en tout temps pendant les activités du cours et au seins du collège.

Cadre de vie commun et expression des convictions religieuses

Le collège accueille des élèves de toutes origines et de toutes confessions. Afin de garantir un cadre de vie harmonieux, respectueux de chacun, et propice au bon déroulement des activités scolaires, il est demandé aux élèves de ne pas organiser de temps de prière, de manière individuelle ou collective, dans les locaux ou les espaces communs de l'établissement (salles de classe, couloirs, cafétéria, etc.).

Cette règle ne vise pas à restreindre la liberté de conscience ou de religion, mais à préserver un espace commun, neutre et ouvert à tous, dans le respect des convictions de chacun. Elle permet d'éviter toute forme de pression, de discrimination ou de sentiment d'exclusion parmi les élèves et les membres de la communauté éducative.

L'établissement reconnaît pleinement l'importance que peuvent revêtir les pratiques religieuses dans la vie personnelle de certains élèves. Afin de permettre à chacun de pratiquer sa religion librement, nous rappelons qu'il existe plusieurs lieux de culte situés à proximité du collège, accessibles en dehors du temps scolaire.

Vous trouverez ci-dessous des liens vers quelques-uns de ces lieux situés à proximité du collège. Ces liens sont fournis uniquement à titre informatif et ne reflètent aucun choix ou préférence religieuse de la part de l'établissement :
https://ccmlongueuil.ca/ /Adresse : 1398, chemin de Chambly, Longueuil, Québec, J4J 3X3
https://www.dsjl.org/ /Adresse : 740, chemin du Coteau-Rouge, Longueuil, Québec, J4J 1Z3

Tenue et code vestimentaire

Le Collège accueille des élèves et des personnels de tous les horizons, de cultures, de croyances, de philosophies, de sexes et de genres divers. Par respect pour cette diversité, et afin de conserver un environnement propice au travail scolaire, une tenue vestimentaire adaptée, correcte et propre est exigée.

Harcèlement

Constituent des délits punissables dans les conditions prévues par le code pénal :

- le fait de harceler autrui par des agissements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions d'études ou de travail susceptibles de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel ;

- le fait de harceler autrui dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle.

- Le harcèlement peut donner lieu à une sanction disciplinaire indépendamment de la mise en œuvre de poursuites pénales.

Toute forme de violence physique, verbale, psychologique ou à caractère sexuel envers les autres étudiants, professeurs et personnel est formellement interdite.

Politique sur le harcèlement

Si vous êtes victime ou témoin de harcèlement au collège, n'hésitez pas à en parler. Vous pouvez signaler la situation en toute confidentialité en personne ou par courriel à Madame Negin ou Madame Laila du bureau des services aux étudiants, ou à Madame Milena, notre enseignante infirmière. Nous sommes là pour vous soutenir dans un environnement sûr et respectueux.

Milena Jilieva: milena.jilieva@cestarcollege.com
Laila Ben Ali : laila.benali@cestarcollege.com
Negin Toossi: negin.toossi@cestarcollege.com

Usage des moyens de communication

Le téléphone portable et tous les moyens de communication et de transmission doivent être en position éteinte ou en mode silencieux pendant les cours, répondre à un appel ou un message est seulement permis pour des raisons exceptionnelles ou d'urgence. Pendant les examens toute utilisation de moyen de communication peut entrainer des sanctions sévères.

L'utilisation des moyens de communications est permise dans les couloirs à condition de parler à voix basse afin de respecter les autres classes sans oublier que l'utilisation du haut-parleur est **prohibée**.

Ainsi que tout enregistrement audio, vidéo ou toute prise de photo d'une personne **sans son autorisation préalable est strictement interdit.**
Au Canada, cette pratique peut enfreindre le droit à la vie privée protégé notamment par **l'article 5 de la Loi sur la protection des renseignements personnels**, ainsi que par **le Code civil du Québec (article 36)** qui précise qu'il constitue une atteinte à la vie privée de capter ou utiliser l'image ou la voix d'une personne sans son consentement.

Effets et objets personnels

Le collège ne peut être tenu pour responsable de la disparition ou de l'atteinte aux biens personnels, lesquels sont toujours réputés demeurer sous la garde de leur propriétaire ou détenteur.

Traitement des déchets

D'une manière générale, tous les déchets et détritus doivent être déposés dans les poubelles ou conteneurs prévus à cet effet.

Respect des consignes de sécurité

Quel que soit le lieu où elle se trouve au sein du collège, toute personne doit impérativement prendre connaissance et respecter :

- les consignes générales de sécurité, et notamment les consignes d'évacuation en cas d'incendie ou en cas d'intrusion armée.

Introduction de substance ou de matériel

Sous réserve d'une autorisation expresse des autorités compétentes, il est interdit d'introduire ou de transporter dans les locaux du collège, toute substance, tout matériel ou instrument dangereux, illicite, nuisible à la santé ou contraire aux impératifs de salubrité ou d'ordre public.

Interdiction de fumer

Le règlement découle des obligations définies par la Loi concernant la lutte contre le tabagisme (L6.2). Cette loi a préséance sur le présent règlement.

Conformément aux dispositions du code de la santé publique, il est interdit de fumer ou de vapoter :

- L'intérieur de tout l'établissement
- L'extérieur dans un rayon de **neuf mètres** de toute porte communiquant avec l'établissement

Il est interdit de fumer à moins de 9 mètres de toute porte ou fenêtre qui s'ouvre. Si le rayon de 9 mètres se termine au-delà d'un trottoir ou du terrain sur lequel le bâtiment est situé, le fumeur doit simplement se rendre à la limite du trottoir ou du terrain en question. De plus, pour les lieux décrits précédemment, il est également interdit de fumer ou de vapoter dans un rayon de 9 mètres :

- De toute porte et de toute fenêtre qui s'ouvre;
- De prises d'air communiquant avec un lieu fermé où il est interdit de fumer.

Pour plus d'informations sur la loi sur le tabagisme, veuillez visiter :
https ://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/saines-habitudes-de-vie/mode-de-vie-sans-tabac/loi-concernant-la-lutte-contre-le-tabagisme

Utilisation des locaux

L'accès aux différents locaux du collège est strictement réservé aux étudiants, aux personnels de collège ainsi qu'à toute personne dûment autorisée.

Les locaux doivent être utilisés conformément à leur affectation, à leur destination et à la mission de service public dévolue au collège. Il est interdit de boire et/ou manger dans les classes dédiées aux études, seules les bouteilles d'eau sont permises.

Stationnement

L'utilisation du stationnement du Collège est désormais interdite. À compter du 5 août 2024, l'accès aux places de stationnement réservées au Collège a été strictement prohibé aux étudiants. **Tout véhicule stationné sans autorisation sera remorqué aux frais du propriétaire.**

Nous vous encourageons à consulter les ressources suivantes pour identifier des options de stationnement gratuites ou payantes à proximité :

Stationnement | Ville de Longueuil
https://en.parkopedia.ca/

Veuillez noter que Cestar Collège décline toute responsabilité en cas de problèmes liés à votre véhicule, notamment, mais sans s'y limiter, les amendes de stationnement, le vol ou les dommages. Il est de votre entière responsabilité de vous conformer aux règlements locaux en matière de stationnement et de vous assurer que votre véhicule est stationné en conformité avec les indications fournies sur les sites de stationnement mentionnés.

Cartes Étudiants

La carte peut être demandée et récupérée auprès des Services aux étudiants. Il est essentiel d'avoir votre carte étudiante sur vous en tout temps, notamment pour :

- Des fins d'identification à l'intérieur de l'établissement,
- Et pour faciliter les procédures administratives.

Les étudiants peuvent se procurer une carte OPUS spécial étudiants.

Pour vous aider à obtenir votre carte OPUS, Vous pouvez demander le formulaire aux servies étudiants, après l'avoir dûment rempli vous pouvez le présenter dans l'un des points de vente de la RTL ou bien de la STM.

Si vous résidez dans l'agglomération de Longueuil, afin de réduire le temps d'attente, il est recommandé de prendre rendez-vous dans l'une des billetteries métropolitaines située sur le territoire du RTL

Vous pouvez Planifiez, gérez tous vos déplacements dans la région métropolitaine de Montréal en transport collectif, actif ou alternatif, recharger votre carte OPUS avec l'application Chrono de la ARTM.

Pour télécharger l'application : https ://www.artm.quebec/application-mobile-chrono/
Pour plus d'information complémentaire, vous pouvez visiter le site web : Étudiants – RTL (rtl-longueuil.qc.ca)

II. CODE DE L'ÉTUDIANT

Langue française

Une connaissance du français oral et écrit constitue un a priori pour s'engager dans des études collégiales en français. Ainsi, pour être admissible à nos programmes, le candidat ou la candidate doit prouver que sa connaissance du français correspond à celle qui est exigée soit un niveau B1.

Si vos études antérieures n'ont pas été faites entièrement en français, il est possible que le collège vous demande de fournir une preuve de connaissance du français.

Horaires

Les horaires seront les suivants. Nous vous rappelons qu'ils seront attribués selon la politique du premier arrivé, premier servi. Aucun changement d'horaire ne sera permis.

➢ Cours de jours :

8h00 - 11h20 (3 heures 10 minutes + 10 minutes de pause)

11h30 - 17h30 (6 heures) 50 minutes de déjeuner

Trois blocs de déjeuner :

- 11h30 –12h20
- 12h20 - 13h10
- 13h10 - 14h00

Chaque groupe aura un horaire attribué.

➢ Cours de soir :

17h40 - 20h10 (2 heures + 30 min) 20h20 - 22h55 (2 heures + 30 min)

Voici les dates importantes à retenir (date susceptible de changer) :

- 14 décembre - 05 janvier : vacances d'hiver
- 03 mars - 09 mars : Semaine de lecture
- 20 juillet - 03 août : vacances estivales

L'étudiant est tenu de planifier ses voyages et déplacements en conséquent car un départ anticipé en vacances ou un retour tardif ne peut être considéré comme une absence justifiée et en vertu des réglementations ministérielles, si l'étudiant manque des heures programmées, les conséquences seront de sa responsabilité.

Retards et absences

1. **Suivi des Absences et des Retards :**

La présence et les retards des étudiants seront enregistrés chaque jour et lors de chaque session de cours. Ce suivi rigoureux est nécessaire pour évaluer le taux d'absences et garantir le respect des exigences du module. Il est important que les étudiants assistent à leurs cours et arrivent à l'heure. Les heures de cours sont prises en compte dans le calcul du statut d'étudiant à temps plein.

a) **Retards :**

Les portes seront fermées 5 minutes après le début des cours. L'étudiant peut revenir après la pause. Les retards de moins de 5 minutes ne doivent pas devenir une habitude.

b) **Absences :**

Toute absence doit être signalée et justifiée le plus rapidement possible à votre professeur ainsi qu'aux services étudiants.

Est considérée comme justifiée une absence qui s'accompagne d'un certificat médical, d'un rapport d'accident, d'une convocation judiciaire, d'une attestation montrant un caractère de force majeure, ou tout document faisant état d'une situation.

2. **Taux d'Absences et Conséquences :**

Si le taux d'absences d'un étudiant dépasse 20 % du total des heures de cours pour un module donné, l'étudiant sera dans l'obligation de repasser le module et payer les frais correspondants au cas où aucun justificatif n'a été soumis. Veuillez noter que ce taux d'absences pourrait également avoir un impact négatif sur la décision de l'IRCC concernant l'acceptation de votre demande de permis de travail post-diplôme (PTPD), le cas échéant.

3. **Accès aux Informations sur les Absences :**

Les étudiants peuvent consulter leur historique d'absences en contactant directement leur professeur. Pour toute question ou clarification supplémentaire concernant les absences ou les retards, veuillez-vous adresser au professeur responsable du module.

Veuillez prendre en compte ces règles pour garantir votre réussite académique et éviter toute conséquence négative due à un excès d'absences ou de retards.

4. **Tricherie / Plagiat :**

Conformément au code de la propriété intellectuelle, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle d'une œuvre de l'esprit faite sans le consentement de son auteur est illicite.

Le délit de contrefaçon (**plagiat**) peut donner lieu à une sanction disciplinaire indépendamment de la mise en œuvre de poursuites pénales.

L'usage de l'intelligence artificielle générative (ex. : ChatGPT, Gemini, Copilot, etc.) est **strictement interdit** dans le cadre des travaux, évaluations, examens ou toute autre activité académique, sauf indication contraire de l'enseignant.

Tout recours non autorisé à des outils d'IA est considéré comme un **plagiat** ou une **fraude académique**, conformément à la politique institutionnelle en matière d'intégrité scolaire. Des sanctions disciplinaires pourront être appliquées, pouvant aller jusqu'à l'échec du cours ou l'expulsion.

Examens et rattrapage

La présence des élèves à toutes les évaluations est obligatoire.

Si l'étudiant ne réussit pas son examen, il a droit de passer son examen une deuxième fois sans frais, s'il est amené à passer une troisième fois il sera obligé de régler les frais correspondants.

Évaluation générale

Le professeur de chaque matière évalue l'étudiant sur sa participation, ses travaux divers faits à la maison ou en classe, ses évaluations et sa présence au cours. Tous les travaux oraux et écrits demandés doivent être réalisés dans le délai prescrit par les professeurs. Au-delà de ce délai, le professeur se réserve le droit de pénaliser l'étudiant qui ne rendrait pas le travail ou le rendrait en retard.

Chaque étudiant est tenu d'apporter le matériel spécifique au cours de la journée, par ailleurs, il doit s'assurer d'avoir accès en tout temps à ces comptes : Moodle, CCD et Microsoft

Communication avec le collège : Pour un meilleur suivi, l'étudiant doit utiliser les ressources et outils appropriés, tels que :

- Pour les informations générales : info@cestar.ca
- Pour les admissions (demandes, report de session, etc.) admissions.qc@cestarcollege.com
- Pour les problèmes ou erreurs techniques : itsupport.qc@cestarcollege.com
- Pour les questions financières et reçus de paiement : financeqc@cestarcollege.com

DROITS DES ÉTUDIANTS

Tous les étudiants inscrits dans notre établissement bénéficient des droits suivants :

Droit au respect

Chaque étudiant a droit au respect de sa dignité, de ses opinions, de sa culture, de sa langue, de ses croyances et de son identité, dans un climat d'inclusion et de non-discrimination.

Droit à l'éducation

Les étudiants ont droit à un enseignement de qualité, à des évaluations justes et à des conditions d'apprentissage sécuritaires et respectueuses.

Droit d'expression

Les étudiants ont le droit de s'exprimer librement dans le respect des règles de courtoisie et des limites prévues par le code de conduite de l'établissement.

Droit à l'information

Les étudiants ont le droit d'être informés de manière claire et transparente sur leurs droits, leurs responsabilités, les politiques scolaires, les exigences académiques et les services offerts.

Droit à la confidentialité

Toutes les informations personnelles ou scolaires des étudiants sont traitées de manière confidentielle conformément aux lois en vigueur (ex. : Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée).

RESPONSABILITÉS DES ÉTUDIANTS

Chaque étudiant a des responsabilités spécifiques en tant qu'apprenant et citoyen. Le fait de ne pas reconnaître, accepter ou remplir ces responsabilités compromet le bon déroulement et l'efficacité de son apprentissage et de son expérience scolaire. La négligence à respecter ces responsabilités peut entraîner l'imposition de sanctions par le collège.

a. Les étudiants sont responsables de bien connaître et de respecter les politiques et règlements du collège, tant dans les affaires académiques que non académiques.

b. Les étudiants doivent respecter le bien-être physique et émotionnel ainsi que la valeur personnelle et la dignité de tous les membres de la communauté du collège.

c. Les étudiants doivent respecter le droit des autres membres de la communauté à recevoir des enseignements, à utiliser les locaux du collège, à travailler et étudier sans perturbations, interruptions ou menaces pour la sécurité.

d. Les étudiants doivent contribuer, de manière raisonnable, au maintien de l'ordre et d'un environnement favorable au processus d'apprentissage.

e. Les étudiants doivent agir avec intégrité dans leurs activités académiques et personnelles avec tous les membres de la communauté du collège.

f. Les étudiants doivent respecter le droit de l'enseignant d'établir les règles de conduite en classe, de déterminer les activités, méthodes et processus d'apprentissage et d'évaluation, et, de manière générale, de conduire le cours selon ce qu'il juge approprié.

g. Les étudiants doivent reconnaître et respecter l'exercice légitime de l'autorité, que ce soit celle d'un enseignant dans un contexte pédagogique ou d'un employé dans une fonction administrative.

h. Les étudiants doivent respecter les biens du collège.

i. Les étudiants doivent être des participants actifs dans leur apprentissage.

ACTIVITÉS ÉTUDIANTES

Notre établissement encourage la participation active des étudiants à la vie scolaire à travers diverses **activités culturelles, sportives et sociales**. Ces activités visent à favoriser le développement personnel, l'esprit d'équipe et le sentiment d'appartenance.

- **Clubs et comités**

Les étudiants peuvent s'impliquer dans des clubs déjà existants (ex. : club de soccer, club de débat, comité environnement, etc.) ou proposer la création d'un nouveau club, sous réserve de l'approbation de la direction.

- **Activités sportives**

Nous avons le plaisir d'annoncer que le **Club de soccer** a été officiellement créé en **avril 2025**.

Dans le cadre de ce club, des **matchs amicaux entre différentes classes** sont organisés tout au long de la période estivale.

Les étudiants intéressés à rejoindre le club sont invités à **en faire la demande auprès de leur instructeur**.

- **Événements spéciaux**

Le collège organise régulièrement des événements tels des sorties éducatives, soirées spectacles etc. La participation est encouragée mais peut être facultative selon les cas.

SANTÉ

Santé Physique - Je suis malade - que dois-je faire?

Informations générales sur la santé: https://www.canada.ca/fr/sante-canada.html

Accéder aux services par téléphone :

- **Info-Santé Québec - 811** (parler à une infirmier-(ère) au sujet de votre santé - devriez-vous aller dans une clinique? *l'infirmière peut vous aider à prendre une décision*)
- **Urgence - 911** (ex : vous ne pouvez pas respirer ; la police et l'ambulance viendront à vous)

Conseils : Étudiants internationaux et de l'extérieur de la province :

- Préparez-vous à payer comptant à l'avance. Il se peut que votre assureur vous rembourse une partie des frais après avoir présenté une demande de remboursement.
- Appelez les cliniques médicales à l'avance pour savoir si elles sont complètes.

Vos assurances - JF Assurance Étudiante

Vous devez appeler Ontime Care (Sans frais): 1-866-209-5804

**** Ne présumez pas que quelqu'un contactera Ontime Care en votre nom. Il vous incombe de vous assurer qu'Ontime Care a été contacté avant de recevoir le traitement ou dès que cela est raisonnablement possible. Si vous n'avisez pas Ontime Care, la couverture sera limitée à 70 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 150 000 $.*

SANTÉ MENTALE – URGENCES ET SERVICES DE CRISE

Vous pensez au suicide? Vous vous inquiétez pour un proche? Visitez le site web :Aider, informer et prévenir le suicide au Québec | Suicide.ca

Get Help | 9-8-8: Suicide Crisis Helpline

Vous cherchez un centre de prévention, de traitement, de réduction des méfaits des drogues : Trouve ton centre - Drogue : Aide et référence

- Centre de prévention du suicide de Montréal : 24/7 → 1 866 (1 866 277-3553)
- Info-Social / Info-Santé (811) : service téléphonique 24/7 pour des conseils médicaux ou psychosociaux non urgents

SANTÉ PHYSIQUE – SERVICES DE PREMIÈRE LIGNE

- CLSCs (Centres locaux de services communautaires) : consultations infirmières, orienter vers services médicaux ou sociaux et hôpitaux : Hôpitaux - Trouver un hôpital à Montréal - Index Santé
- Info-Santé (811) : pour des conseils médicaux non urgents ou aide psychosociale.

CONSEIL UTILE :

- En situation de détresse immédiate ou risque suicidaire, utilisez le 911 ou la ligne 1 866
- Pour des questions non urgentes, les lignes 811 ou un CLSC local sont vos premières ressources.

TRANSPORT

BUS & MÉTRO :

Société de transport de Montréal (STM) : www.stm.info/fr

Réseau de transport de Longueuil (RTL) : Réseau de transport de l'agglomération de Longueuil

CARTE OPUS :

L'opus est une carte à puce rechargeable à double interface utilisée par les principaux opérateurs de transport en commun de la région métropolitaine de Montréal.

Informations générales : www.artm.quebec/fr/tarifs/plateforme-de-tarification/opus/
Tarifs : https://stm.info/sites/default/files/pdf/fr/tarifs.pdf
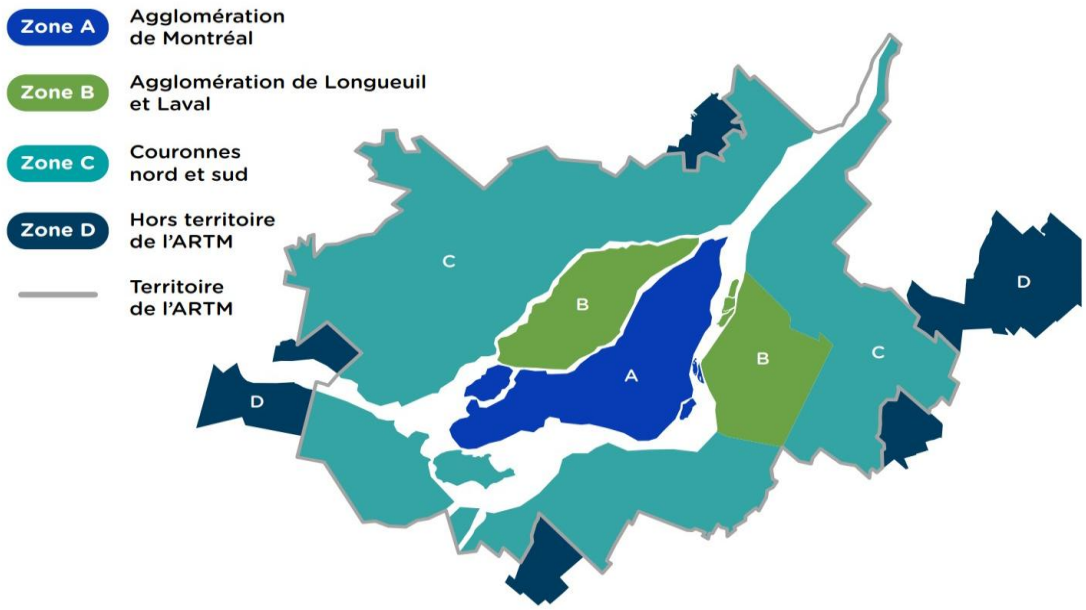
Métropole de Montréal